

CONNAÎTRE SES MILIEUX HUMIDES, UNE NÉCESSITÉ POUR LES TERRITOIRES

La connaissance des milieux humides d'un territoire permet notamment d'attirer l'attention des élus et des porteurs de projet sur la nécessité d'une éventuelle procédure réglementaire à suivre au titre de la Loi sur l'Eau lors de la réalisation de travaux ou d'aménagements. Ainsi, des infractions à la loi, souvent commises par méconnaissance, peuvent être évitées. Il faut savoir également que ces milieux abritent des espèces protégées au niveau national ou régional et que leur destruction est interdite.

Les principaux textes fondateurs de la réglementation sur les milieux humides

Les textes nationaux concernant les milieux humides figurent pour la majorité dans le Code de l'environnement.

- la Loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'Eau modifiée par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006
- la Loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux
- les Arrêtés du 24 juin 2008 et du 1^{er} octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des milieux humides, en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement
- la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 (ou Loi Grenelle 2) portant engagement national pour l'environnement

Pourquoi réaliser un inventaire des milieux humides ?

Le premier pas vers la connaissance des milieux humides d'un territoire donné consiste à les recenser : il s'agit d'un inventaire. L'objectif est de les localiser mais également d'évaluer leur état de santé à des fins de préservation de la qualité de la ressource en eau et de la biodiversité.

Ce travail d'inventaire peut conduire à :

- la mise en place d'outils de maîtrise foncière sur les milieux humides,
- la restauration et l'entretien de milieux humides sur les territoires jugés prioritaires,
- la mise en valeur de ce patrimoine naturel par la réalisation d'expositions ou d'animations pour le grand public,
- une meilleure prise en compte des milieux humides dans les documents d'urbanisme par leur intégration dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) par exemple.



J. Pillier - PBN

LES MILIEUX HUMIDES, UNE PRÉOCCUPATION DU CONTRAT TERRITORIAL BOURGOGNE NIVERNAISE CÔTÉ LOIRE

Le Pays Bourgogne Nivernaise s'est engagé dans une démarche de gestion de ses cours d'eau via un projet de Contrat territorial sur les affluents de la Loire en Bourgogne Nivernaise. Ce contrat permettra la mise en place d'actions concrètes sur ce territoire pour améliorer la qualité des eaux, et ce avec le soutien de partenaires financiers (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil régional de Bourgogne, etc.).

Outre la préservation de la ressource en eau et la sensibilisation des acteurs du territoire à cette thématique, le contrat a pour objectif la protection des milieux humides et leurs services associés. L'inventaire, l'entretien et la préservation de ces espaces naturels feront partie des actions majeures du contrat.



J. Pillier - PBN

Pour appréhender une gestion globale d'un cours d'eau, les milieux humides ne doivent pas être oubliés. C'est le message qui doit être transmis à tous et en priorité aux élus, moteurs et décisionnaires de la mise en place d'actions.

Pour les maintenir et les préserver, des méthodes de gestion adaptées, durables et respectueuses de l'environnement, doivent être mises en place sur les milieux humides (fauche tardive ou pâturage extensif des prairies par exemple). Des actions de restauration et de valorisation sont également envisageables.

Vous vous posez des questions sur les milieux humides ? N'hésitez pas à contacter :

Jonathan PILLIER
Technicien du Contrat de rivières « Vrille - Nohain - Mazou »
Pays Bourgogne Nivernaise
3 Place Clémenceau - BP 133
58206 Cosne - Cours - sur - Loire Cedex
Tel : 03 86 28 58 29
jonathan.pillier@bourgogne-nivernaise.com
<https://bourgognenivernaise.wordpress.com/>

Cécile DIAZ
Animatrice de la Cellule régionale
d'appui technique Milieux humides
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
Chemin du Moulin des Étangs - 21600 Fenay
Tel : 03 80 79 25 99
cecile.diaz@cen-bourgogne.fr
www.cen-bourgogne.fr

Document réalisé par :
 Conservatoire
d'espaces naturels
Bourgogne

En collaboration avec :
 Pays
Bourgogne Nivernaise
La Bourgogne du Nivernais et du Val de Loire

Avec le soutien financier de :



J. Pillier - PBN

VERS LA CONNAISSANCE DES MILIEUX HUMIDES DU BASSIN VERSANT DU NOHAIN



Photos de couverture
J. Pillier - PBN : Éphémère / Prairie humide
O. Girard - CENB : Reine des prés

MILIEUX HUMIDES = MILIEUX UTILES

Que sont les milieux humides ?

Les milieux humides sont des espaces de transition entre les milieux terrestres et les milieux aquatiques. Ce sont par exemple les prairies humides, les marais, les tourbières, les mares, etc. L'eau y est présente en surface au moins une partie de l'année et les sols sont saturés en eau. Ils abritent une végétation adaptée à ces conditions particulières comme les roseaux, les iris, les joncs, etc.

Pourquoi se soucier des milieux humides ?

Ces milieux remplissent des fonctions utiles aux équilibres écologiques et rendent également de précieux services à l'Homme :

- des services de régulation des eaux : véritables « éponges », ils absorbent l'eau en périodes de crues et la relarguent progressivement aux cours d'eau lors des périodes plus sèches.

- des services d'amélioration de la qualité des eaux : leur végétation filtre l'eau et contribue à son épuration. Les milieux humides permettent ainsi une économie de traitement de l'eau potable estimée à 2 000 € par hectare, par habitant et par an.

- des services de production de ressources : ces milieux produisent en grande quantité du fourrage, du bois, du poisson, etc. Ils fournissent à l'heure actuelle 25 % de l'alimentation mondiale à travers les activités de pêche, de chasse et d'agriculture.

- des services liés aux loisirs : les milieux humides sont des atouts pour les activités de pleine nature (chasse, pêche) mais aussi pour le tourisme de par leur intérêt paysager.

Les milieux humides possèdent une valeur économique selon l'utilité que l'Homme tire de leurs fonctions. Il a par exemple été démontré que la préservation d'un hectare de milieux humides équivaldrait à économiser entre 37 et 617 €/an au titre de la lutte contre les inondations.

Source : Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable, 2010.

Ce sont aussi des refuges pour une biodiversité exceptionnelle :

Les milieux humides d'eau douce contiennent plus de 40 % des espèces de la planète. Entre terres et eaux, ils offrent le gîte et le couvert pour une faune et une flore riches et constituent pour certaines espèces le seul et unique lieu de reproduction.

Des milieux utiles mais en danger

Longtemps considérés comme insalubres et hostiles à l'Homme, les milieux humides ont été au fil du temps « assainis », drainés voire comblés. En France, au cours du XX^e siècle, 67 % de leur surface, soit 2,5 millions d'hectares (Rapport Bernard, 1994), ont disparu sous l'effet conjugué de l'intensification des pratiques agricoles, de la réalisation d'aménagements hydrauliques non adaptés et de la pression de l'urbanisation et des infrastructures de transport.

Aujourd'hui, les conséquences de leur disparition se traduisent par exemple par de fortes inondations aux dégâts matériels voire humains importants et des dommages pour le patrimoine naturel.

La préservation et la gestion durable des milieux humides sont donc essentielles et sont désormais reconnues comme étant d'intérêt général (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006). Il est donc de la responsabilité de tous, et en particulier des collectivités, de s'inquiéter du sort des milieux humides.



Prairie humide

530 Km²

Superficie totale du bassin versant*

31 communes

dont 27 dans la Nièvre et 4 dans l'Yonne

146 mares recensées

D'après l'Atlas cartographique des mares de Bourgogne (CENB, 2010)

près de 95 Km de cours d'eau dont 47,3 km pour le Nohain

547 milieux humides potentiels soit 5 209 ha

représentant 9,8 % du territoire du bassin versant

Le Nohain prend sa source près d'Entrains-sur-Nohain et rejoint la Loire à Cosne-Cours-sur-Loire. Il est alimenté tout au long de son parcours par de nombreuses sources et affluents dont la Talvanne et l'Acotin. Le bassin versant* du Nohain repose sur un sous-sol majoritairement calcaire, ce qui explique la faible hydromorphie des sols sur ce secteur. De plus, le bassin est peu pourvu en zones inondables. En effet, le Nohain ne connaît pas de crues subites. Le sud-est du bassin versant se compose presque entièrement de forêts mais aussi de prairies alors que l'ouest et le nord sont dominés par les cultures.

* Le bassin versant est la portion de territoire, délimitée par des lignes de crête (ou lignes de partage des eaux), qui récolte toutes les eaux de surface et souterraines qui alimentent un cours d'eau donné.

LES MILIEUX HUMIDES POTENTIELS DU BASSIN VERSANT DU NOHAIN

À l'échelle du bassin, la densité de milieux humides est faible. L'activité prépondérante sur le territoire étant l'agriculture, plus de la moitié d'entre eux se situent en milieux agricoles (prairies de pâture). Le lien entre les milieux humides et les cours d'eau est particulièrement marqué sur ce bassin. En effet, les milieux humides sont surtout représentés en bordure de cours d'eau, soit sur les cordons ligneux rivulaires, soit sur les prairies limitrophes. Des plans d'eau (une quinzaine) sont également présents, répartis le long de cours d'eau comme l'Acotin ou en tête de bassin vers Entrains-sur-Nohain.

Pour faire simple, le bassin versant du Nohain est découpé en deux grands secteurs. En rive droite, se trouve la Donzais-Forterre, dont le sol et le sous-sol sont propices à l'installation de cultures céréalières et où les milieux humides sont peu représentés. En rive gauche, le Plateau nivernais, tête de bassin versant, est couvert de massifs forestiers et prairies de fond de vallons le long du Nohain et de la Talvanne. C'est à ce niveau que les enjeux concernant la biodiversité et la ressource en eau sont les plus élevés de par la présence d'espèces patrimoniales liées aux prairies extensives et de captages d'eau potable.

Le travail de prélocalisation réalisé en 2015 par le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne apporte les premières informations sur la situation des milieux humides du bassin versant du Nohain. Pour refléter au mieux la réalité, ces données ont besoin d'être précisées par une étude sur le terrain qui permettra aussi d'évaluer l'état de santé de chaque milieu humide.



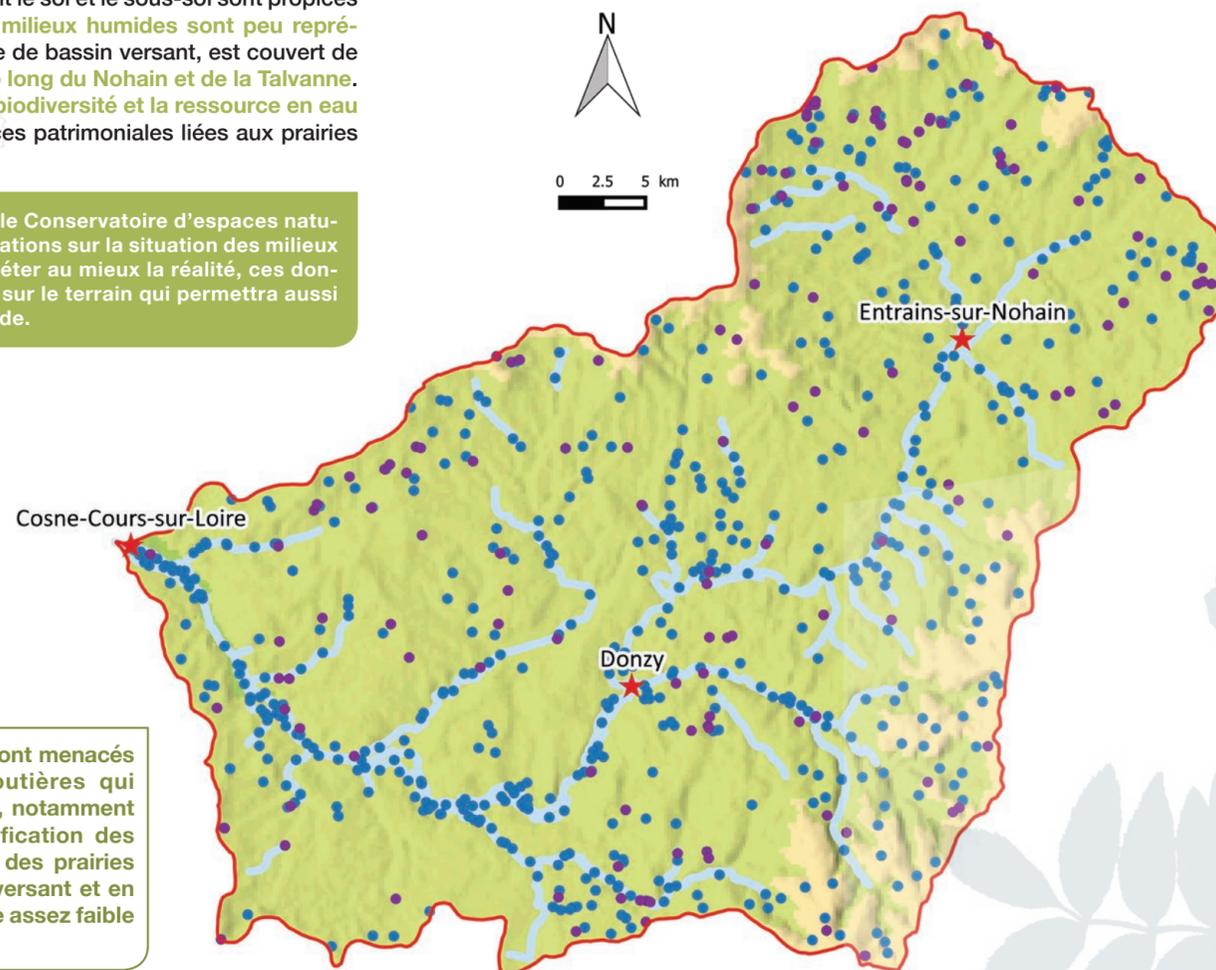
J. Pillier - PBN

Sur le bassin du Nohain, les milieux humides sont menacés principalement par les infrastructures routières qui impactent les fonctionnalités de ces milieux, notamment au niveau du Plateau nivernais, et l'intensification des pratiques agricoles (exemple : retournement des prairies humides) particulièrement à l'aval du bassin versant et en rive droite du Nohain. La pression urbaine reste assez faible à l'échelle du bassin versant.

Légende

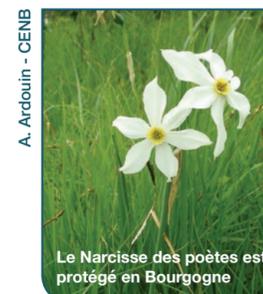
- ★ Communes
- Périmètre du Contrat territorial Bourgogne nivernaise côté Loire
- Cours d'eau
- Milieux humides potentiels
- Mares

Fonds cartographiques : CGIAR-SDIS 2012
Sources : BD Carthage IGN, BD Topo IGN, Réseaux Mares de Bourgogne 2009, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne 2014
Conception : Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne 2014



DES REFUGES POUR DES ESPÈCES PROTÉGÉES

Les milieux humides abritent des plantes rares en Bourgogne et parfois protégées. Les prairies humides gérées extensivement par pâturage ou fauche dans la vallée de la Talvanne accueillent des plantes comme le Narcisse des poètes, l'Epipactis des marais et l'Orchis de mai.



A. Ardouin - CENB
Le Narcisse des poètes est protégé en Bourgogne



F. Jeandenand - CENB
L'Epipactis des marais est protégée en Bourgogne

Les milieux humides sont aussi le lieu de vie de nombreuses espèces animales, ordinaires ou patrimoniales, qui en dépendent pour accomplir leur cycle de vie : papillons, libellules, amphibiens, oiseaux, etc.

Sur le bassin du Nohain, c'est le cas de l'Agrion orné, demoiselle emblématique en Bourgogne et protégée en France. Il affectionne notamment les ruisseaux, fossés et sources situées généralement en prairies.



G. Doucet - CENB
Agrion orné



G. Doucet - CENB
Le Damier de la succise fréquente les prairies humides où il trouve les plantes-hôtes pour ses chenilles à savoir la Succise des prés et les scabieuses. Il est protégé au niveau national.